

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS
SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1^{er} Adjoint.

| Nombre de membres en exercice | Nombre de membres présents | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|-------------------------------|----------------------------|---|------------------------|---------------------|
| 26 | 17 | 19 | 11 juin 2024 | 11 juin 2024 |

Présents tous les membres sauf : Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL et Madame Elisabeth BIAGETTI qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE.

Absents excusés : Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA, Jessica CHARLEMOINE, Viviane XAYKAO et Aline BASTIDA, Monsieur Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

**Objet de la délibération DE202406 03 - ACQUISITION DE PARCELLES
POUR LA CREATION DU CHEMIN RURAL SPIREL**

Au regard des derniers éléments en possession du service Urbanisme et de l'identification nécessaire du nouveau propriétaire de la parcelle ZB 67, le Conseil Municipal a donné son accord pour ajourner la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint**

Yves RODRIGUEZ



Jean GIRAUD

Secrétaire de Séance

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.